



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **deuxième** réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2007-2008, tenue le jeudi 13 septembre 2007 à 12 h 45 en la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau du pavillon de musique (F) (300, boulevard de Maisonneuve Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Informations
3. Sous-financement dans l'enseignement supérieur : propositions du SPUQ
4. Redressement de l'UQAM : restructuration administrative
 - 4.1 Analyse de l'évolution financière
 - 4.2 Consultations
 - 4.3 Proposition du SPUQ
5. Course au rectorat

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité exécutif, Georges Le Bel, qui accepte, est élu président d'assemblée.

Il est proposé par Étienne M. Gagnon, appuyé par Claude Laferrière, de faire appel au Conseil syndical et de rejeter l'ensemble de l'ordre du jour proposé. Le vote est demandé.

Le projet d'ordre du jour est ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

2. Informations

La parole est donnée à la présidente du Syndicat, Michèle Nevert, qui fait un rappel des événements.

Le 15 juin 2007, la Direction de l'UQAM a déposé auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Assemblée des gouverneurs le plan de redressement exigé. Selon la ministre, ce plan semble être sur la bonne voie.

Le jeudi 30 août, la rectrice par intérim, Danielle Laberge, se présente à l'Assemblée des gouverneurs pour connaître la position de celle-ci face au plan de redressement; à son grand étonnement, le point portant sur l'UQAM n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Elle demande à ce qu'il le soit et reçoit comme réponse qu'il en sera question à une date ultérieure sans plus autre détail.

Plus tard dans la journée, Danielle Laberge est convoquée pour le lendemain par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'attitude de la ministre est méprisante envers la rectrice par intérim et envers l'Université. Au cours de cet entretien, Danielle Laberge est avisée que le gouvernement reprend l'îlot Voyageur, mais ne sait pas s'il reprend la facture au total. La colère de la ministre est liée au plan de redressement qu'elle juge très nettement insuffisant. Les propos de la rectrice par intérim sont confirmés le lendemain dans une entrevue que la ministre a accordée au *Devoir*. En réaction à ce

manque de respect envers notre institution et ses représentants, le Comité exécutif du SPUQ a rédigé un communiqué pour publication au *Devoir*.

Malgré la réaction de la ministre, lors d'une rencontre entre la Direction de l'UQAM et les exécutifs des syndicats, Danielle Laberge explique qu'il n'est pas question d'envisager d'autres compressions que celles envisagées dans ce plan de redressement.

Deux jours plus tard (le jeudi 6 septembre), lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration, elle annonce sa décision de ne pas participer à la course au rectorat.

À l'interne, une rencontre menée par le Comité exécutif du SPUQ avec les directrices, directeurs de département indique que des coupures (environ 3 %) ont déjà été effectuées dans les budgets de fonctionnement.

Par ailleurs, il existe toujours une collaboration intersyndicale qui a comme objectif de faire pression sur le gouvernement.

C'est dans ce cadre qu'est organisée, le 18 septembre 2007, une marche à laquelle tous les corps d'emplois sont invités et qui partira de l'UQAM pour se diriger vers le bureau de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (rue Fullum).

07AG316 REFUS DE PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET MANQUE DE RESPECT DU GOUVERNEMENT ET DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À L'ENDROIT DE L'UQAM ET DE SES REPRÉSENTANTS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les propos outranciers de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'endroit de l'UQAM et de ses représentants;

ATTENDU la responsabilité première du gouvernement du Québec dans le financement de l'enseignement supérieur;

ATTENDU que l'Université du Québec a le devoir de défendre la viabilité de chacune des constituantes du réseau;

ATTENDU que l'UQAM devrait pouvoir compter sur le soutien effectif du Ministère et de l'Université du Québec pour pouvoir résoudre durablement sa crise financière;

IL EST RÉSOLU que l'Assemblée générale du SPUQ :

1. Exprime son indignation devant l'attitude méprisante de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard de la communauté uqamienne et de ses représentants.
2. Réclame que le gouvernement du Québec et l'Université du Québec reconnaissent leurs responsabilités respectives dans la dérive financière actuelle de l'UQAM et qu'ils n'en fassent pas porter le fardeau à toute la communauté uqamienne.
3. Exige du gouvernement du Québec le versement immédiat des subventions non versées, à savoir 85 M\$ à ce jour.
4. Exige le remboursement à l'UQAM des 55 M\$ dépensés dans le projet de l'îlot Voyageur à la suite de l'annonce de sa reprise en main par le gouvernement.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. Sous-financement dans l'enseignement supérieur : propositions du SPUQ

Le SPUQ doit faire des pressions auprès du gouvernement afin que celui-ci investisse davantage dans l'enseignement supérieur. Lors de dernier dépôt du budget provincial, le gouvernement en place a annoncé des baisses d'impôts. Les partis politiques de l'opposition auraient plutôt souhaité que l'argent reçu de la péréquation serve à financer la santé et l'éducation supérieure. C'est dans ce cadre que le projet de résolution suivant est présenté. Cette résolution, accompagnée d'un communiqué, sera ensuite expédiée à toutes les centrales syndicales, à toutes les universités et à tous les cégeps.

RÉINVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le sous-financement chronique dont souffrent les universités au Québec;

ATTENDU l'absence de réinvestissement dans l'enseignement supérieur de la part du gouvernement du Québec;

ATTENDU le consensus politique à l'encontre de la décision du gouvernement du Québec d'effectuer un retour d'impôt de 950 M\$ à la suite du règlement partiel du déséquilibre fiscal (2 milliards \$) intervenu au printemps 2007;

ATTENDU la nécessité de maintenir l'intégrité de la mission académique de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU que l'Assemblée générale du SPUQ :

1. Propose que les membres du SPUQ refusent la baisse d'impôt décidée par le gouvernement du Québec au 1^{er} janvier 2008 et en remettent l'usufruit à l'UQAM afin qu'elle puisse réinvestir dans sa mission première, à savoir l'enseignement, la recherche et la création et le service à la collectivité.
2. Demande au Comité exécutif du SPUQ d'entamer des démarches à l'interne et à l'externe afin de diffuser cette position le plus largement possible dans le but de faire pression sur le gouvernement pour qu'il réinvestisse dans l'enseignement supérieur.
3. Mandate le Comité exécutif du SPUQ pour s'assurer que la somme dégagée soit entièrement affectée au renouvellement du corps professoral et pour établir les procédures d'application de cette mesure auprès des assemblées départementales et de l'administration de l'UQAM.
4. Demande au Comité exécutif du SPUQ de convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale dans le courant de l'automne 2008 afin d'évaluer l'effet réel de cette mesure.

Il est proposé par Luc-Alain Giraldeau, appuyé par Dolores Planas, de scinder la proposition. Les membres seraient appelés, dans un premier temps, à se prononcer sur les points 1, 2 et 4 du projet de résolution, et dans un deuxième temps, sur le point 3.

Le président d'assemblée demande le vote sur cette procédure.

La procédure est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les membres de l'assemblée générale délibèrent donc sur les points n° 1, 2 et 4 du projet de résolution.

Amendement

Il est proposé par Marc Lévesque, appuyé par Francis Dupuis-Déry, que cette proposition soit conditionnelle à ce que le gouvernement apporte des solutions pour régler la question financière.

Diane Berthelette reformule l'amendement de la façon suivante : il faut ajouter à la fin du point n° 1, le libellé suivant : « si le gouvernement accepte d'assumer la dette cumulée de l'UQAM reliée à ses projets immobiliers. » Marc Lévesque et Francis Dupuis-Déry acceptent la nouvelle formulation.

Le vote est demandé.

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Louis Martin demande le dépôt de la proposition.

LE DÉPÔT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le point n° 3 du projet de résolution étant maintenant superfétatoire, il n'est pas traité.

4. Redressement de l'UQAM : restructuration administrative

4.1 *Analyse de l'évolution financière de l'UQAM*

La parole est donnée à la 3^e vice-présidente du Syndicat, Lucie Lamontagne.

Il existe à l'UQAM trois budgets : le budget de fonctionnement, le fonds de restriction et le fonds des immobilisations.

Le fonds de fonctionnement se compose de revenus provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du gouvernement fédéral, des étudiants ainsi que d'autres revenus (par exemple les ventes); pour l'année 2006-2007, le total des revenus a été d'environ 322 M\$.

Les dépenses (sans les intérêts) du fonds de fonctionnement s'élèvent à environ 327 M\$. Donc si on extrait tous les problèmes immobiliers, l'UQAM est en déficit d'environ 5 M\$.

Dans les frais financiers, au montant de 18,5 M\$, on inclut les intérêts qu'on paie, les frais de marge de crédit, les projets immobiliers, les autres emprunts, les obligations. Une première conclusion serait de dire qu'il ne s'agit d'une mauvaise gestion de la part de l'administration de l'UQAM, à l'exception des projets immobiliers, notamment le contrat de l'Ilot Voyageur.

Par ailleurs, l'UQAM a connu une augmentation de la clientèle étudiante depuis 2000 de 12 % (16 % dans les cycles supérieurs). La masse salariale de la haute administration a connu, quant à elle, une augmentation de 7 M\$ de 2000 à 2005-2006, soit une augmentation de 37 %. L'augmentation générale des dépenses est d'environ 33 %. Toutes les dépenses autres que salariales ont augmenté de 12 % pour la même période (source : rapports annuels de l'UQAM).

4.2 Consultations

La parole est donnée à la présidente du Syndicat, Michèle Nevert.

Plusieurs rencontres, individuelles et collectives, se sont tenues depuis le 1^{er} juin 2007 dans le but de discuter de la structure administrative en général à l'UQAM et de connaître l'avis de quelques personnes sur la faisabilité et la pertinence d'une réduction du nombre de vice-rectorats. Différents collègues ont ainsi été rencontrés en fonction des postes qu'ils occupent ou qu'ils ont occupés (directions de programmes, de département, vice-décanat, membres du Conseil d'administration, de la Commission des études, de la Sous-commission des ressources).

4.3 Proposition du SPUQ

RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que l'accroissement de la structure administrative de l'UQAM depuis 2001 n'a pas amélioré le fonctionnement de l'Université ni contribué à percevoir et à éviter la dérive financière;

ATTENDU que les coûts de la haute administration ont augmenté de 40 % entre 2001 et 2006;

ATTENDU que la structure administrative de l'UQAM a pour fonction d'assurer le plein exercice de la mission première de l'Université, à savoir l'enseignement, la recherche et la création et le service à la collectivité;

ATTENDU la résolution 07-CS-551 (Conseil syndical du 31 mai 2007) qui demande à la Direction de l'UQAM la réduction de 7 à 3 le nombre de vice-rectorats;

IL EST RÉSOLU que l'Assemblée générale du SPUQ :

1. Maintienne l'exigence de réduire de 7 à 3 le nombre de vice-rectorats de l'UQAM.
2. Demande au Comité exécutif du SPUQ, dans le cadre de la course au rectorat de l'UQAM, de s'assurer que la question du fonctionnement administratif et de ses coûts occupera une part importante du débat.
3. Invite le Comité exécutif à poursuivre l'analyse financière de l'organisation administrative de l'UQAM.

AMENDEMENT

Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Louis Martin, de biffer le n° 1 du projet de résolution.

Le vote est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Claude Laferrière demande le dépôt de la proposition.

LE DÉPÔT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5. Course au rectorat

La date limite pour déposer les candidatures est le 9 octobre 2007. Durant la semaine du 15 octobre, le comité de sélection recevra en entrevue les personnes dont la candidature a été retenue, et durant la semaine du 22 octobre, le comité de sélection établira la liste définitive des personnes dont la candidature sera soumise à la consultation. La position du Comité exécutif par rapport aux candidatures en demeure une de neutralité pour l'instant; cependant, la situation peut être telle qu'il faille prendre position.

La période de consultation débute le 12 novembre et se termine le 19 novembre à 15 heures.

Levée de la réunion à 15 h 50.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (2^e réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ du jeudi 13 septembre 2007)

1. Ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : refus de prendre ses responsabilités et manque de respect du gouvernement et de l'Université du Québec à l'endroit de l'UQAM et de ses représentants
3. SPUQ, projet de résolution : Réinvestissement dans l'enseignement supérieur
4. SPUQ, Regard sur la baisse d'impôt au 1^{er} janvier 2008
5. SPUQ, Aperçu des remises à l'UQAM
6. SPUQ, projet de résolution : Restructuration administrative de l'UQAM
7. SPUQ, Évaluation de la situation financière du fonds de fonctionnement de l'UQAM de 2000 à 2006
8. *Le Devoir*, « Récupérer l'îlot Voyageur... et sa facture », texte paru dans *Le Devoir* le 7 septembre 2007 (Comité exécutif du SPUQ)
9. *Le Devoir*, « Au-delà de l'UQAM : une politique universitaire en rade », texte paru dans *Le Devoir* le 11 septembre 2007 (Gérard Boismenu, professeur Université de Montréal)
10. *Le Devoir*, « L'UQAM reste fidèle à sa mission », texte paru dans *Le Devoir* le 12 septembre 2007 (Claude Corbo, professeur à l'UQAM et recteur de l'UQAM de 1686 à 1696)